



AVIS DE PUBLICATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-01


À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Madame Élisabeth Charest, directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun :

QUE le conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du 2 février 2026, le **Règlement numéro 2026-01 décrétant l'imposition des taxes foncières, de la taxe spéciale, des taxes de secteur et de la tarification pour les services municipaux pour l'exercice financier 2026** ;

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du Règlement numéro 2026-01 au bureau de la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, aux heures normales de bureau ;

DONNÉ À NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN ce 4^e jour de février 2026


Élisabeth Charest
Directrice-générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, **ÉLIZABETH CHAREST**, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché conformément à la Loi en affichant entre 9h et 17h le 4^e jour de février 2026 et mis sur le site internet à pareil date.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4^e jour de février 2026.


Élisabeth Charest
Directrice générale et greffière-trésorière